

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-11

L'an deux mille vingt six à 10h00

Le 4 juin, à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	27 mai 2026
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	40 Présents
 Votes par procuration	3 votes par procuration

Étaient présents :

M Christain ALBERTI
M Francis ANNOULD
M Jean-Marie BARREDA
M Marc BILLON
M Damien BLONDIN
Mme Stéphanie CALLAIS
Mme Lydia CHARBONNIER
M Samuel CHOINET
Mme Danielle COMBE
M Jean – Pierre CORVISIER
M. Eric DAVIN
Mme Ines DE MONTGON
Mme Sylvaine DENIS
M Bruno FAUCHERON
Mme Pascale GAILLOT
M Marc GUÉNIOT
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Dominique HAMAIDE
Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)

Mme Sylvine JOSSELIN
M Michel LALLEMAND
M Cyril LECOURTIER
M Pascal LEPAGE
M Christophe MAROT
M Eric MATHIEU
M Damien MAYAUX
M Mickaël MERCIER
M Frédéric MENSER
M Jean-Luc MUNIERE
M. Michel NORMAND (PV de Mme JOSEPH)
M Aalin PANCHER
M Sébastien PAULET
M Jean-Marie PIERRE
M Boris RAVIGNON
M Yannick ROSSATO
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Mathieu SERVAGI (PV de M PAGNONCELLI)
M Claude VALDENAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

ELECTION DU PRESIDENT

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-11

Objet de la délibération :

ELECTION DU PRESIDENT

Mme DANIELLE COMBE, doyenne d'âge, fait appel de candidatures et constate la candidature :

- de Monsieur BORIS RAVIGNON à la Présidence de l'EPAMA,

En application de l'article 10.2 alinéa3 des statuts de l'EPAMA, le Président est élu au scrutin secret et à majorité absolue parmi les membres du Comité syndical

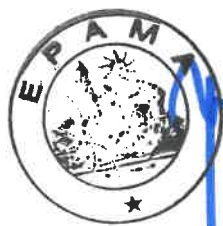
Seuls les titulaires peuvent être élus parmi l'exécutif.

Les articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le vote a lieu à bulletin secret.

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43 (40 présents et 3 pouvoirs)
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art L66 du code électoral) : 0
- Nombres de suffrages exprimés (nombre de votants - suffrages nuls) : 43
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Majorité absolue : 22

Est élu :

M. BORIS RAVIGNON : 42 Voix, 1 blanc et 0 nul



Le Président de l'EPAMA
Monsieur Boris RAVIGNON